

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

INVESTISSEMENTS

9 - DEPOT BUS SITE TISSEO DE COLOMIERS

9.20 - Avenant n°2 au marché Y 2011 9286 M : Contrôle technique pour la conception et la réalisation du site Tisséo de Colomiers conclu avec SOCOTEC - approbation de l'avenant

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur Le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4. du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt »
- Par délibération D.2011.01.24.16.1 du 24 janvier 2011, a décidé de confier à la SMAT la réalisation de cette opération par avenant n°2 au mandat de maîtrise d'ouvrage n° M 2009-011.
- Par délibération D.2011.07.11.7.3. en date du 11 juillet 2011, a autorisé la signature du marché de contrôle technique pour les phases de conception et de réalisation des bâtiments du 3ème Dépôt avec la société SOCOTEC pour un montant total de 93 900,00 € HT.
- Par délibération D.2012.07.12.9.1. en date du 12 juillet 2012, a autorisé la signature de l'avenant n° 1, sans incidence financière, au marché Y 2011 9286 M avec la société SOCOTEC concernant la mise en place d'un service d'échange électronique de gestion financière du marché.
- Par délibération D.2014.07.09.6.7 du 9 juillet 2014, a approuvé l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de à 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010).

La décision liée à l'intégration dans le projet de deux parcelles complémentaires a pour conséquence une augmentation de la capacité du remisage de 22 bus « standards » et un déplacement du bâtiment destiné à accueillir les syndicats et le personnel issu d'entreprises sous-traitantes de TISSEO.

Cette décision implique donc la démolition de l'ancien bâtiment de bureaux « Teisseire », qui avait été conservé jusqu'alors pour cet usage, et la construction, en nouvelle limite de propriété, d'un bâtiment de la même surface (350 m²) avec le même programme.

Le marché de contrôle technique pour les phases de conception et de réalisation des bâtiments du 3ème Dépôt comprenait initialement la réhabilitation du bâtiment existant.

Le présent avenant n° 2 audit marché a, ainsi, pour objet :

- la prise en compte dans les missions de contrôle technique décrites dans le marché Y 2011 9286 M, tant pour la phase de conception que pour la phase de réalisation, de la modification de programme consistant à la construction, en limite de propriété, d'un bâtiment de locaux syndicaux et de sous-traitants d'une surface d'environ 350 m²,
- une prolongation de la durée du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement de cette construction.

Le montant HT du présent avenant n° 2 représente une augmentation de 8 400,00 € HT du montant total du marché.

Le marché Y 2011 9286 M conclu avec la société SOCOTEC est ainsi porté à la somme de 102 300,00 € HT, ce qui représente une augmentation d'environ 8,94 % du montant du marché initial de 93 900,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 9 décembre 2014 émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°2 au marché Y 2011 9286 M, conclu avec SOCOTEC.

* *
*

Le Comité Syndical :

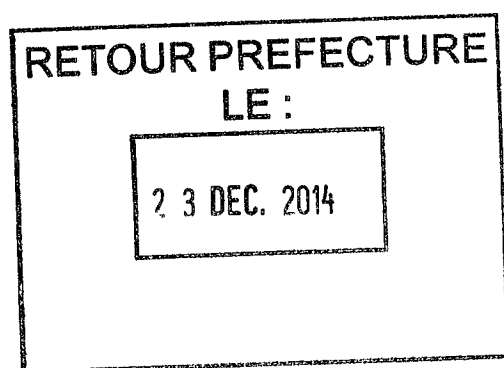
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° Y 2011 9286 M à conclure avec la société SOCOTEC pour un montant de 8 400,00 HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

MISSION CONTROLE TECHNIQUE

AVENANT N° 2

Y 2011 9286 M

DECEMBRE 2014

TITULAIRE : SOCOTEC



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

OK



AVENANT N° 2 AU MARCHE Y 2011 9286 M

TITULAIRE : SOCOTEC

Préambule

Le marché Y 2011 9286 M, pour la mission de contrôle technique pour les phases de conception et de réalisation des bâtiments du 3ème Dépôt TISSEO à Colomiers, d'un montant de 93 900,00 €HT, a été notifié le 18 août 2011 à la société SOCOTEC.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 a pour objet :

- la prise en compte dans les missions de contrôle technique décrites dans le marché Y 2011 9286 M, tant pour la phase de conception que pour la phase de réalisation, de la modification de programme consistant à la construction, en limite de propriété, d'un bâtiment de locaux syndicaux et de sous-traitants d'une surface d'environ 350 m²,
- une prolongation de la durée du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement de cette construction.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le montant de ces prestations est de 8 400,00 €HT réparti de la façon suivante :

Phase de mission	Montant en en € HT
Contrôle de conception	1 900,00
Documents d'exécution	1 600,00
Contrôle du chantier	3 200,00
Vérifications finales	1 350,00
Période de garantie	350,00
Montant total en € HT	8 400,00

Le montant total de l'ensemble des prestations du marché est ainsi porté de 93 900,00 €HT à 102 300,00 €HT.

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

ARTICLE 4 – RENONCIATION

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant n° 2 et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

Fait en un seul original,
A Toulouse, le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société SOCOTEC
(Cachet et signature)

La SMAT agissant au nom et pour le
compte du SMTC,

lu et approuvé

